Au cœur de l'innovation

Se protéger pour innover !

Transformez vos projets en succès

Vanessa RIBERTY

INPI | Direction de l'Action Economique
04 91 59 93 01 / 06 68 22 94 49

vriberty@inpi.fr

PROGRAMME

DÉCOUVRIR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

DE L'IDÉE À SA MATÉRIALISATION

1. Valider la pertinence du projet
2. Préserver le secret
3. Formaliser / dater
4. Contractualiser

CONSTRUIRE SA PROTECTION

1. Choisir les bons outils de protection
2. Focus sur les titres de PI
3. Les réflexes PI

L'ACCOMPAGNEMENT INPI

OBJECTIFS

- Maîtriser les bases de la PI
- Prendre conscience des droits et obligations
- Acquérir les bons réflexes

L'Institut National de la Propriété Industrielle

- Etablissement public
- Créé en 1951
- Auto-financé
- Sous tutelle du ministère en charge de la PI

Missions :

- Protéger les **innovations**
- Enregistrer les actes de la **vie économique**
- Rendre accessibles les **informations** publiées
- Participer à l'élaboration des **lois et règlements** en matière de PI

inpi
NOUS SOMMES
LA MAISON
DES INNOVATEURS

LA PROMOTION DE LA PI…

EN FRANCE…

2 services centraux

14 délégations en région qui accompagnent et forment à la PI

…ET À L'ÉTRANGER

10 correspondants dans le monde qui accompagnent les entreprises à l'international

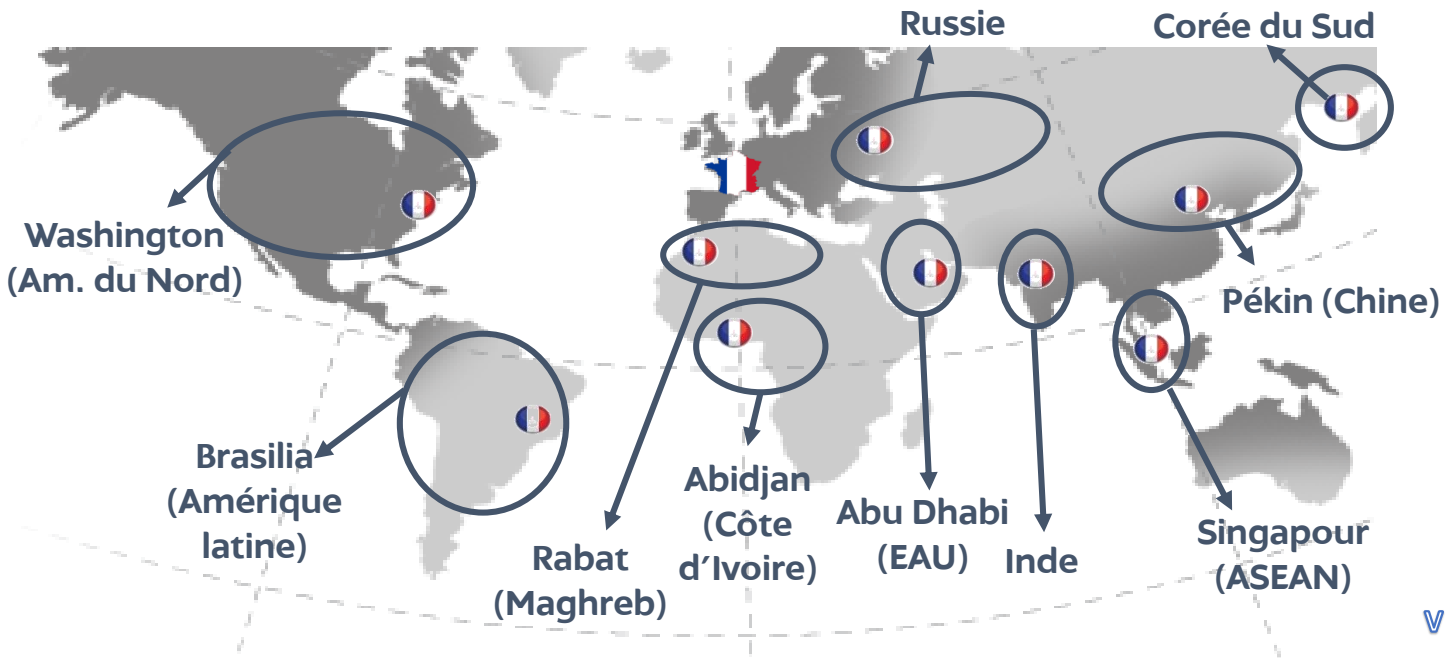

→ Accompagner la croissance économique par l'innovation

DÉCOUVRIR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE RECOUVRE L'ENSEMBLE DES DROITS DE PROPRIÉTÉ PORTANT SUR LES CRÉATIONS

- Droit exclusif d'exploitation
- Droit d'interdire
- Action judiciaire : contrefaçon
- Limité par des conditions légales
- Limité dans le temps
- Limité dans l'espace

Propriété intellectuelle

Propriété industrielle
Nécessité de déposer

- **Dessins et modèles**

- **Marques**

- **Brevets**

- **Certificats d'Obtentions Végétales**

Propriété littéraire et artistique
Protection sans dépôt préalable

- **Droit d'auteur**

  - **Créations artistiques**
  - **Logiciels, Base de données**
- **Droits voisins**

enterprise europe network
L'Europe à la portée de votre entreprise.
france méditerranée

Les 4 valeurs de la PI

- Se **protéger** contre la copie
- Avoir un **monopole** et le défendre
- **Préparer et sécuriser** un partenariat ou une politique de licence

Valeur défensive

- Préserver un **avantage concurrentiel**
- **Crédibiliser** un projet
- Construire une image, **outil de communication**

Valeur stratégique

Valeur financière

- **Licence**
- **Cession**
- **Dommages et intérêts**

Valeur immatérielle

- Entrent dans les **actifs immatériels** de l'unité de recherche / de l'entreprise
- **Renforcer ses actifs** face à des financeurs

La PI, un outil incontournable

UN OUTIL DE DECISION

- Optimiser l'innovation
- Choisir la meilleure protection
- Eviter la contrefaçon

UN OUTIL DE VEILLE

- Cerner les évolutions technologiques
- Connaître les futurs produits des concurrents et leurs stratégies « marchés »
- Détecter de nouveaux concurrents
- Identifier des experts, des partenaires, des fournisseurs

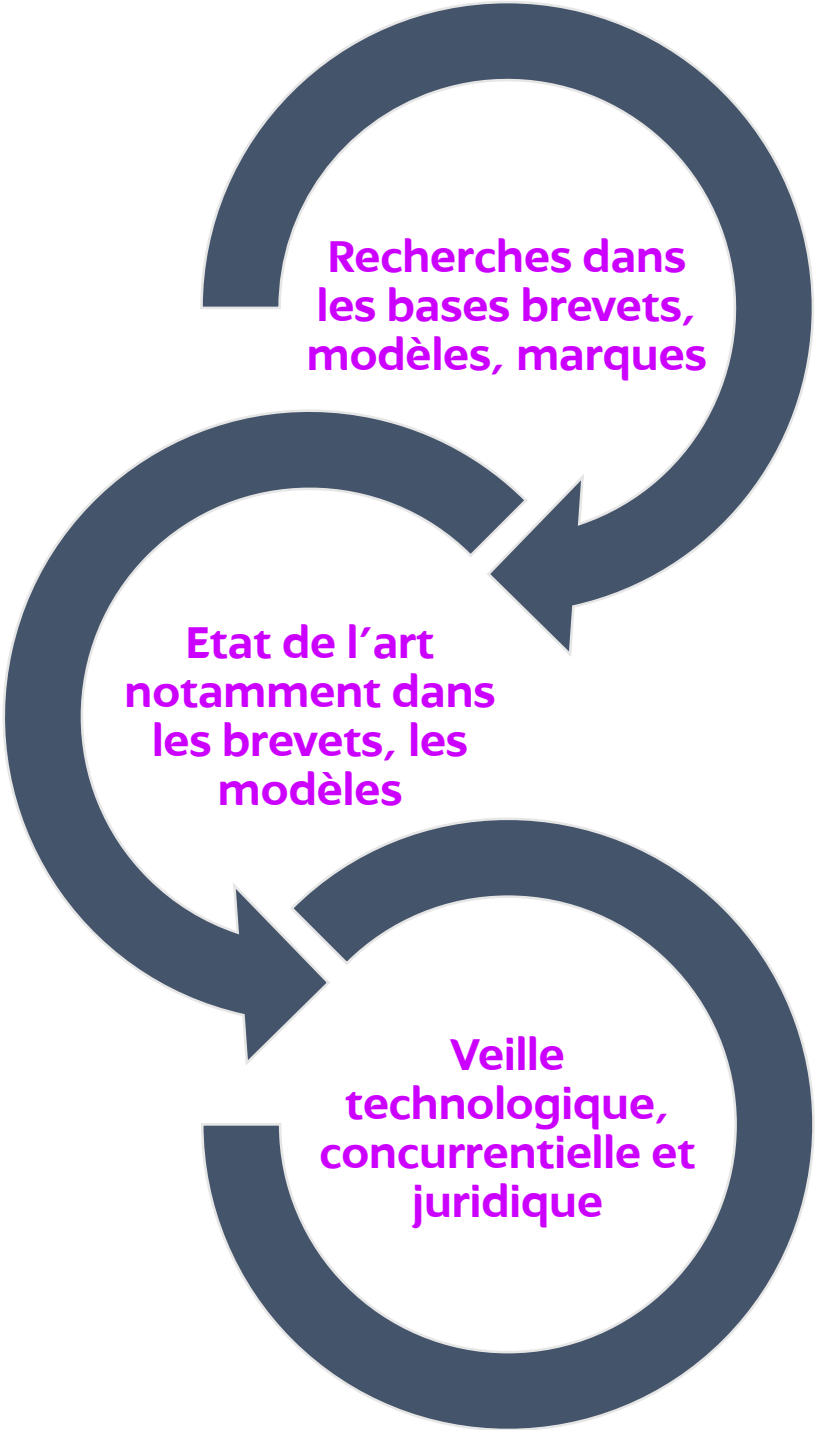

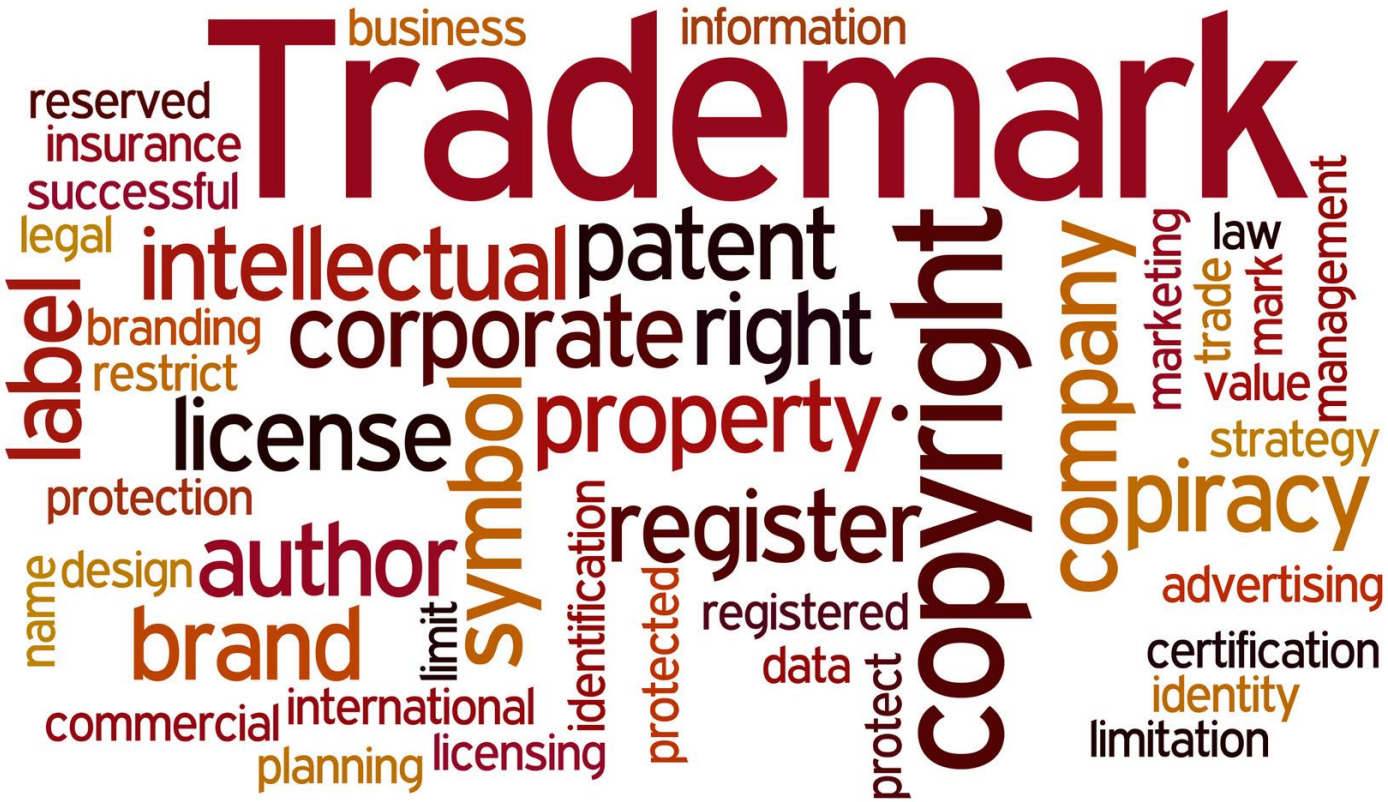

Que peut-on protéger ?

UNE IDÉE EST-ELLE PROTÉGEABLE ?

LES IDEES

SONT DE LIBRE

PARCOURS

Une idée est-elle protégeable ?

- Les idées, principes, concepts ne sont **jamais** protégés.

- Seules leur **concrétisation** est protégeable par la propriété intellectuelle, c'est-à-dire, un nom, un logo, une forme, une innovation technique…

Autres exemples

IDÉE/CONCEPT NON PROTÉGEABLE	MATÉRIALISATION PROTÉGEABLE
Campagne publicitaire	Slogan, affiches, créations graphiques, photos…
Formation	Supports de formation (texte, illustrations…)
Jeu	Nom, règle du jeu, éléments esthétiques…
Découverte scientifique / méthode mathématique	Application industrielle
Méthode commerciale	Savoir faire
Recette de cuisine	Composition, savoir faire

DE L'IDÉE À SA MATÉRIALISATION

PREALABLES

POUR GARDER

SON AVANTAGE

Préalable 1
Valider la pertinence du projet

- Faites des recherches pour vérifier que vous ne réinventez pas la roue ! Cela vous évitera d'investir du temps et de l'argent pour rien et d'être contrefacteur

Scénario 1 : les recherches ont révélé l'existence de connaissances proches de mon idée

Scénario 2 : les recherches ne révèlent pas de document affectant la nouveauté

Préalable 1
Valider la pertinence du projet

Scénario 1 : les recherches ont révélé l'existence de connaissances proches de mon idée

→ J'abandonne mon idée

→ Je poursuis en utilisant la PI existante : achat de titre/licence

→ J'évalue ce que je peux apporter de nouveau par rapport à l'existant

→ Je poursuis sans tenir compte de la PI existante

Risque de contrefaçon

Préalable 1
Valider la pertinence du projet

Scenario 2 : Les recherches ne révèlent pas de document affectant la nouveauté

Je continue mes recherches tout au long de la matérialisation de mon idée

<u>Je détermine si mon projet est réalisable</u> :
Faisabilité technique
étude de marché
normes et réglementation
viabilité financière

Préalable 2
Préserver le secret

- Apposez la mention **confidentiel** sur les documents sensibles, emails et courriers
- Faites signer des **accords de confidentialité AVANT** la communication de votre projet (NDA)
- **Sensibilisez** les salariés et stagiaires (clause dans les contrats de travail/conventions, charte de confidentialité, règlement intérieur)
- Restez **discrets** (attention à la divulgation)

Préalable 3
Formaliser et dater

- Décrivez en détail les éléments de votre projet et déposez-les **auprès de tiers de confiance**

e-Soleau

- Pré-constituez des **preuves de dates de création**

→ Cela vous permettra de :

- Prouver la **titularité** des créations
- Faciliter les négociations avec les partenaires
- Préparer un éventuel dépôt de brevet

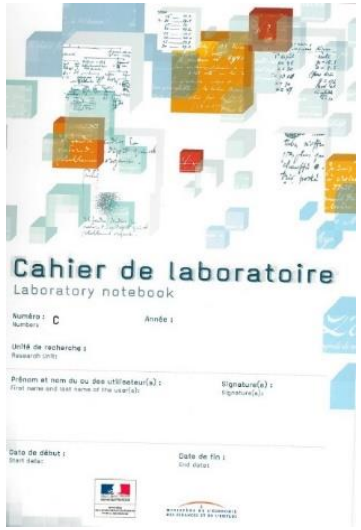

Préalable 4
Contractualiser

- Poser les règles du partenariat pour éviter les mauvaises surprises
  - ✓ Préserver la confidentialité des échanges
  - ✓ Se laisser la possibilité d'être propriétaire de son projet
  - ✓ Choisir de partager
  - ✓ Choisir de diffuser

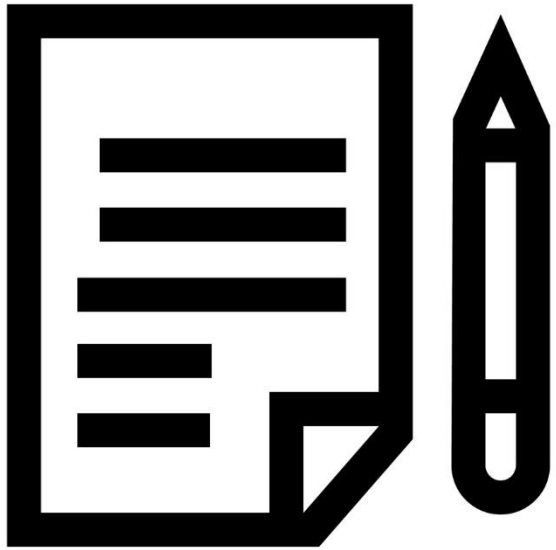

- **Proscrire la tradition orale**

FOCUS TITULARITE DES DROITS
A qui appartient la création ?

- **Principe** : toutes les créations (techniques, esthétiques) appartiennent au créateur/inventeur (bureau d'étude, développeur, graphiste…)
- Exceptions :
  - ✓Invention de salarié (régime spécial – article L.611-7 CPI)
  - ✓Logiciel de salarié

- **La titularité des droits sur la création donc être prévue par contrat avant d'être exploitée/déposée** (contrat de cession des droits d'auteur, contrat de prestation ou de collaboration, etc.)

CONSTRUIRE SA PROTECTION

LES OUTILS PI

AU SERVICE DE

VOTRE STRATEGIE

Choisir les bons outils de protection

Droit d'auteur

Dessin & modèle

Marque

Brevet

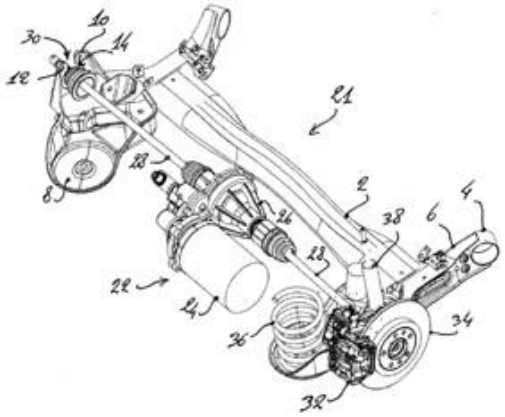

Secret

Droit privatif consacré par un titre de propriété

Publication

Droit privatif
sans formalité de dépôt

Pas de divulgation nécessaire

Absence de
droit privatif

Non divulgation au public

FOCUS MARQUE
Bien choisir sa marque

- Vérifiez qu'elle est licite, non trompeuse, **distinctive** et **disponible**
- Attention aux libellés de produits et services
- Effectuez des recherches d'antériorités :
  data.inpi.fr

→ **Signe distinctif**, droit exclusif / domaine public

→Monopole de **10 ans renouvelables** indéfiniment

!! NB : Réserver les noms de domaine associés à vos marques !!

FOCUS MARQUE
Exemples

Marque tridimensionnelle
Badoit

SAVONNERIE LE FER A CHEVAL

Marque verbale

1083

Marque figurative
1083

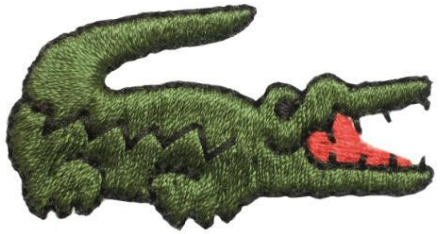

Marque figurative
Lacoste

Marque de couleur
Red Bull

FOCUS MARQUE
Etendre sa protection à l'étranger

Dans les 6 mois, sous priorité du dépôt français

Voie Nationale
(pays par pays)

Offices nationaux
+
mandataire

pour tous pays

autant de demandes
autant de procédures

→ Marques nationales

Voie Européenne
EUIPO
(Alicante)

pour 27 pays
une seule demande
une seule procédure

→ Marque de l'Union Européenne

« Tout ou rien »

Voie Internationale
OMPI
(Genève)

pour 117 pays
une seule demande
une seule procédure
préliminaire pour
les pays désignés

→ Marque internationale
Autant de procédures
nationales ou régionales
que de pays

FOCUS DESSIN ET MODELE

Bien déposer son design

- Vérifiez qu'il est licite, non imposé par la fonction technique du produit, **nouveau**, et présente un **caractère propre**

- Attention à la divulgation

- Soignez la qualité des reproductions visuelles

→ Protection d'une **esthétique**, en format dessin (2D) ou modèle (3D)

→ Monopole de **25 ans** maximum (par période de 5 ans)

FOCUS MODELE
Exemples

DYSON AIRBLADE

TWIZZ DE NEOLID

BLACKBALL PAR TOULET

FOCUS MODELE
Etendre sa protection à l'étranger

Dans les 6 mois, sous priorité du dépôt français

Voie Nationale
Pays par pays

Offices nationaux
+
mandataire

pour tous pays

autant de demandes
autant de procédures

D&M nationaux

Voie Européenne
EUIPO
(Alicante)

pour 27 pays
une seule demande
une seule procédure

D&M de l'Union européenne

« Tout ou rien »

Voie Internationale
OMPI
(Genève)

pour 90 pays
une seule demande
une seule procédure
préliminaire pour
les pays désignés

D&M international
Autant de procédures
Nationales ou régionales
que de pays

FOCUS BREVET

Protéger une solution technique nouvelle

- Titre de propriété sur une invention, renouvelable tous les ans pour une durée maximale de **20 ans**
- Contrat entre la société et le titulaire

LA SOCIETE

Assure au titulaire un monopole d'exploitation de son invention pendant une durée limitée

But : droit d'interdire la reproduction non autorisée de l'invention

LE TITULAIRE

Accepte que son invention soit révélée à la société (publication)

But : faire progresser la technique

Adapter sa politique PI

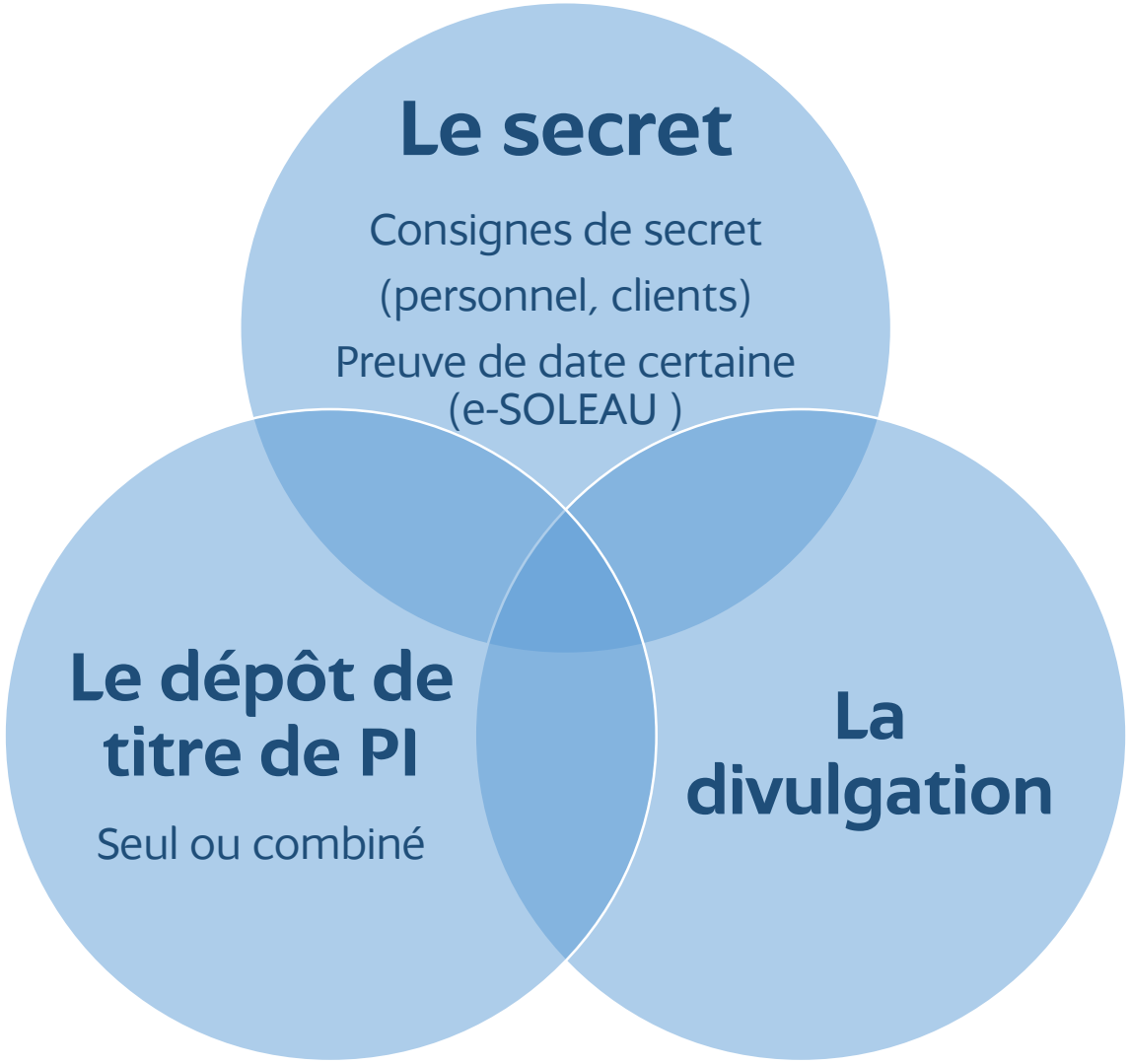

Qu’est-ce qu’une invention brevetable ?

► NOUVELLE

Non comprise dans l’état de la technique

Non divulguée au public avant la date de dépôt (même par l’inventeur)

► IMPLIQUANT UNE ACTIVITE INVENTIVE

Ne découle pas de manière évidente

Pour un homme de métier

De l’état de la technique

► SUSCEPTIBLE D’APPLICATION INDUSTRIELLE

L’invention peut être fabriquée ou servir à fabriquer/être utilisée dans tout genre d’industrie y compris l’agriculture

Les exclusions de brevetabilité

LES NON-INVENTIONS

- Découvertes, théories scientifiques
- Plans, principes, méthodes (jeux)
- Programmes d'ordinateurs (en tant que tels)
- Présentation d'informations
- Créations esthétiques

LES INVENTIONS NON BREVETABLES

- Les obtentions végétales
- Les races animales
- Les inventions contraires à l'ordre public ou aux bonnes mœurs

La structure d’un brevet

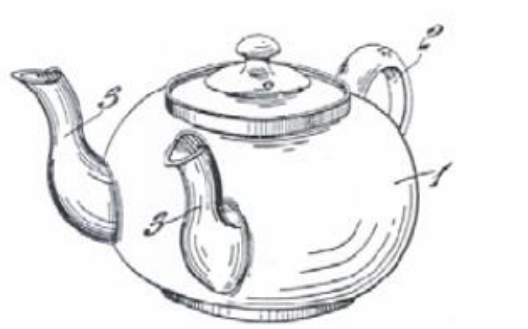

Fig.1.

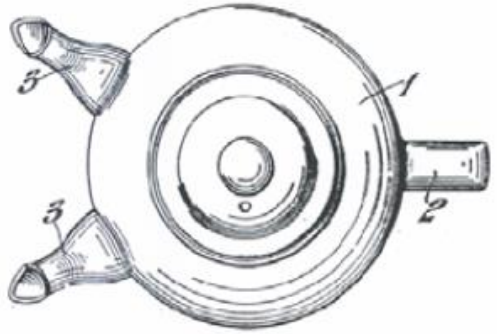

Fig.2.

INFORMATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

- Déposant, Inventeur, Date de dépôt, Classement, etc.

ABRÉGÉ

- Résumé de l’invention

DESCRIPTION *(suffisante pour qu’un homme du métier puisse exécuter l’invention)*

- Domaine technique ► *Théière*
- Etat de l’art antérieur ► *Théière à un bec*
- Problème à résoudre ► *Verser le thé plus rapidement*
- Description d’au moins un mode de réalisation de l’invention ► *Théière à 2 becs*

REVENDICATIONS *(supportées par la description)*

- Définissent l’étendue de la protection ► *Théière* **caractérisée par** *le fait qu’elle comporte 2 becs ou plus*

DESSINS

- Illustrent les revendications et la description

Quels droits pour le titulaire ?

Monopole d'exploitation de 20 ans maximum
sous réserve du paiement d'annuités
Attention : monopole d'exploitation ≠ droit d'exploitation !

Droit d'interdire à toute personne l'exploitation (fabrication, commercialisation, importation, etc…) du produit ou du procédé objet du brevet

Ce droit d'interdire ne s'étend pas, notamment, aux actes

- accomplis à titre privé et à des fins non commerciales
- accomplis à titre expérimental

Etendre sa protection à l'étranger

Dépôt français

T0 ---------- T0 + 12 mois

Délai de priorité = immunité

Pendant le **délai de priorité**, il est possible de faire des dépôts correspondants à l'étranger en bénéficiant de la **même date de dépôt** que la demande de brevet français

Etendre un brevet à l'international

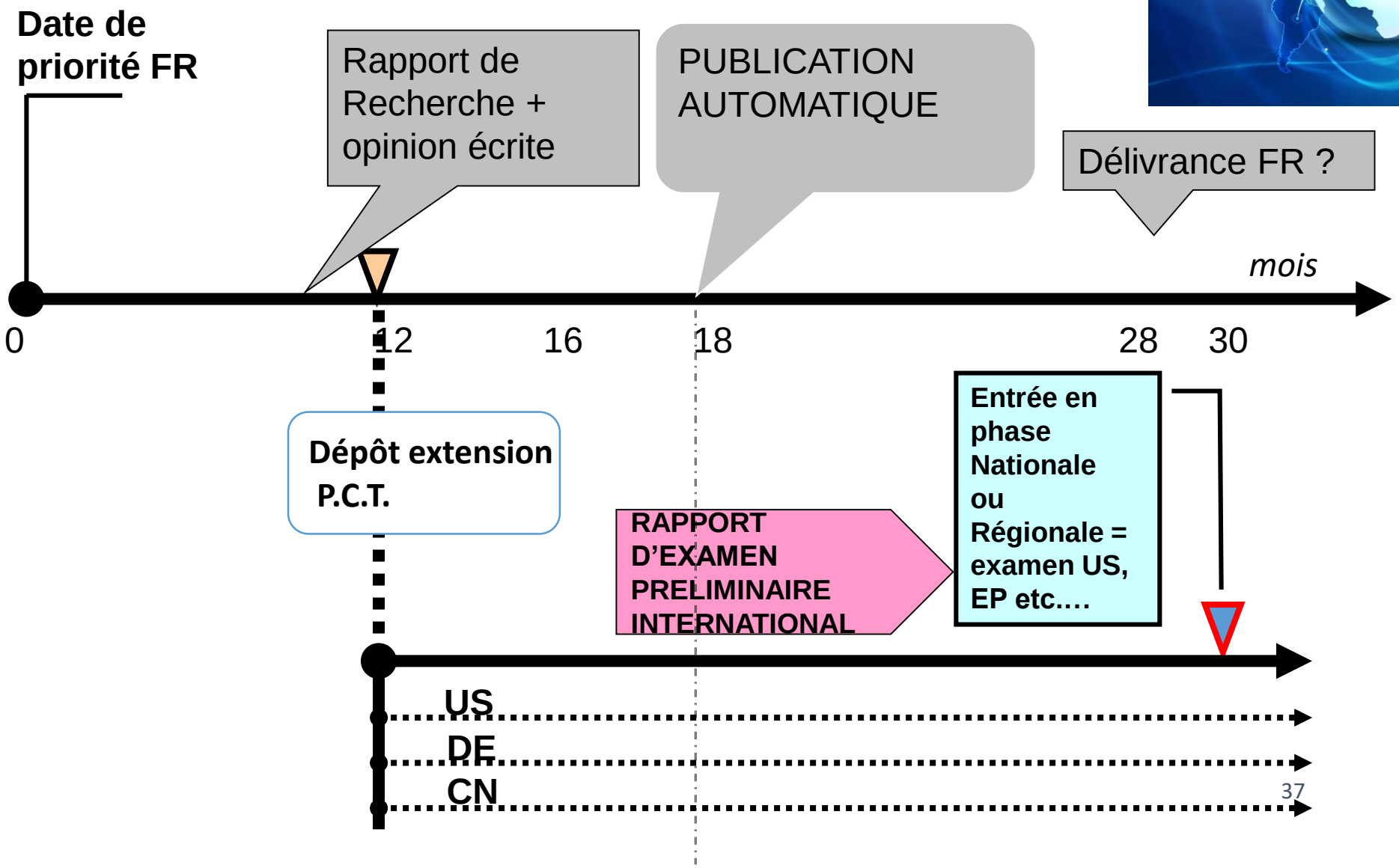

Etendre sa protection à l'étranger

VOIE NATIONALE

pour **tous pays**

↓

autant de demandes
autant de procédures
autant de mandataires
que de pays

↓

brevets nationaux
(ou refus)

VOIE EUROPEENNE

pour **38 pays**
d'Europe

↓

une seule demande
une seule procédure
un seul mandataire
pour les pays
désignés

↓

brevets européens
(ou refus)

↓

Éclatement en
brevets nationaux

VOIE INTERNATIONALE (PCT)

pour **152 pays**
dans le monde

↓

une seule demande
une seule procédure
préliminaire
pour les pays
désignés

↓

autant de procédures
nationales ou
européennes
que de pays
à partir de la délivrance

Les brevets, une mine d'infos

Une base à retenir : **Espacenet**

90 millions de documents

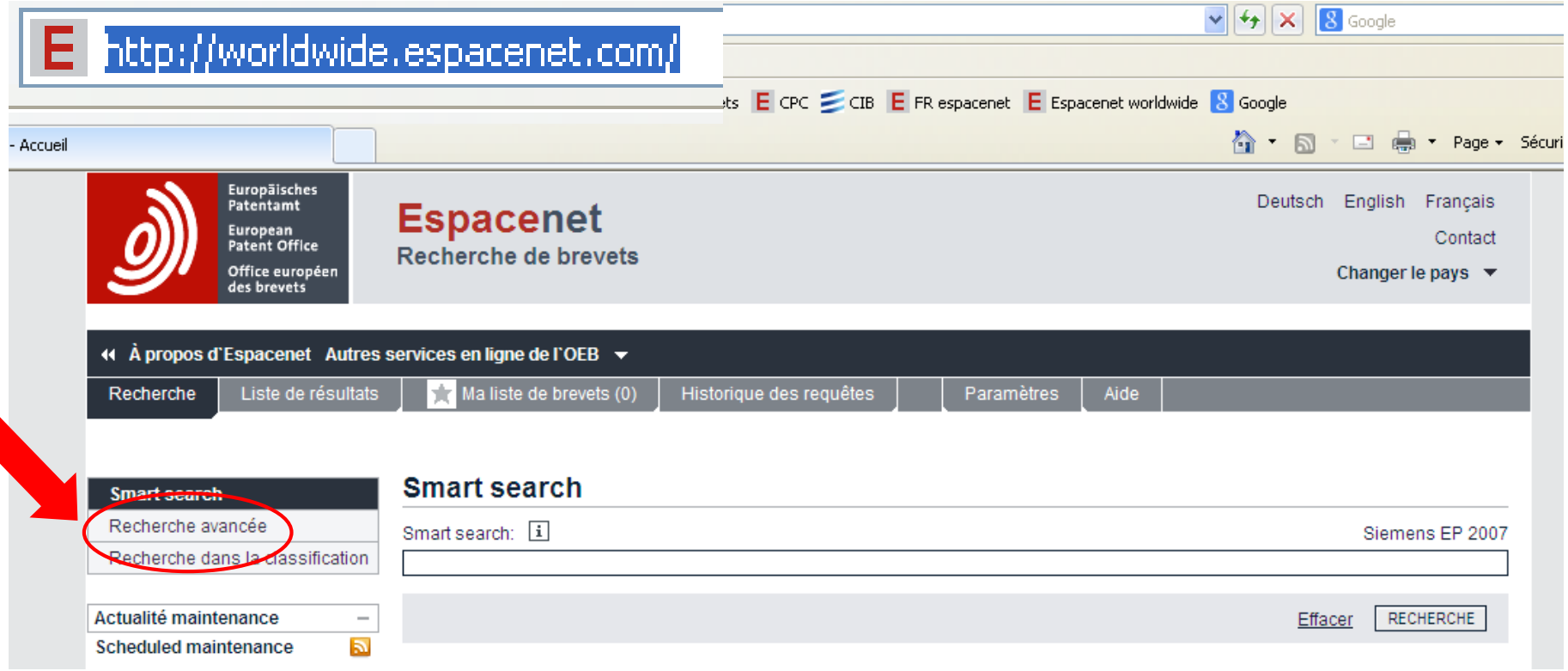

Les brevets, une mine d'infos

- Connaître **l'état de la technique**
- Identifier les **solutions pré-existantes** (ne pas réinventer la roue)
- Etudier la **liberté d'exploitation**
- Evaluer ce qui est « **brevetable** »
- Faire de la **veille technologique, juridique et concurrentielle**
- Susciter la **créativité**
- Déjouer les situations de **contrefaçon**
- Capter et interpréter les **attentes nouvelles**
- Trouver des **partenaires**

EVITER LES IMPASSES
GAGNER DU TEMPS EN CONCEPTION

Quels coûts ?

EN FRANCE

Un brevet : **4 000 à 5 000 €** (honoraires CPI inclus)

Une marque : **190 €** minimum (taxes seules)

Un modèle : **62 €** minimum (taxes seules)

A L'ETRANGER

Un brevet européen / 7 pays / 7 ans : **50 000 €**

Un brevet américain : **15 à 30 000 €**

Une marque de l'Union Européenne : **850 €** minimum (taxes seules)

Un modèle communautaire : **500 €** minimum (taxes seules)

FOCUS LOGICIEL
Quelle protection ?

DROIT D'AUTEUR

Tous les logiciels, y compris le matériel de conception préparatoire

- **Protection de la forme d'expression spécifique du programme (codes)**
- Originalité: Apport intellectuel, Effort personnalisé
- Preuve de la création (Date certaine)
- Pas de publication
- 70 ans post mortem

BREVET

Logiciels sous certaines conditions

- **Protection des fonctionnalités techniques de l'invention**
- Application industrielle, Nouveauté, Activité inventive
- Dépôt d'une demande de brevet
- Publication: dépôt + 18 mois
- 20 ans Maxi - Annuités
- Expérimentations autorisées à des fins de recherche ou dans un cadre privé

BENEFICIER D'UN ACCOMPAGNEMENT INPI

COACHING inpi

QUELLE PRESTATION EST FAITE POUR VOUS ?

COACHING inpi

PREMIER CONTACT

Rendez-vous avec un expert INPI dans l'entreprise ou en délégation régionale INPI

MASTER CLASS PI

Construire et optimiser les stratégies PI pour gagner en compétitivité

Formation de six jours sur six mois pour construire un plan d'actions PI efficace et adapté aux ressources de l'entreprise

PASS PI

Met en œuvre des recommandations PI

Dispositif de soutien financier avec prise en charge de prestations d'experts

PREDIAGNOSTIC PI

Sécurise le développement de l'entreprise

Analyse des besoins de l'entreprise et remise d'un rapport avec préconisation d'actions PI